

ABONNEMENTS.

Un mois... 4 fr.
Trois mois... 11 »
Par la poste... 15 »
En N°... 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

30 centimes par ligne.

On s'abonne

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



ALLEMAGNE.

On écrit de Hanovre, sous la date du 31 mai :

Jusqu'à ce moment il n'est pas arrivé un nombre suffisant de membres de la seconde chambre pour pouvoir tenir séance. Le 28, lorsque la chambre a dû se rassembler de nouveau pour la première fois, 22 membres de l'ancienne assemblée et 11 nouveaux députés ont fait acte de présence de manière qu'on n'a pu réunir que 33 membres.

Dans les premiers jours, lorsqu'il semblait encore que le gouvernement aurait atteint son but, plusieurs députés sur lesquels il croyait pouvoir compter ont pris leur démission ou se sont engagés entr'eux à ne pas prendre part aux séances aussi longtemps que le chiffre de l'assemblée ne serait pas complet sans eux.

Le gouvernement n'a rien publié jusqu'à ce jour au sujet de l'insuccès de ses efforts pour compléter la chambre.

La nouvelle vient d'arriver de Brunswick que les états ont accepté à l'unanimité la proposition du député Holland « de formuler en protocole la déclaration que les états ont toujours l'espoir fondé que le gouvernement ducal encourra, par les moyens qui sont au pouvoir de la diète germanique, au rétablissement de la constitution dans le royaume de Hanovre. »

ANGLETERRE. — Londres, le 4 juin.

La reine a tenu hier une cour et un conseil privé au palais de Buckingham. M. Shaw Lefevre speaker de la chambre des communes a prêté serment comme membre du conseil privé.

Le duc Ferdinand de Saxe-Cobourg accompagné des princesses Victoria et Augusta et du prince Léopold de Saxe-Cobourg, ont débarqué hier à Londres, venant d'Anvers.

Le grand-duc de Russie a dépensé plus de 10.000 liv. st. (250.000 francs) en enjoliveurs de bijoux pour en faire des cadeaux aux grands officiers et autres personnes de la cour de la reine.

Les commissaires de la marine et de l'armée se sont réunis aujourd'hui aux bureaux de lord Melbourne.

Madame Van de Weyer, femme du ministre belge, a donné une brillante soirée, samedi, à la maison de son père M. Jos. Bates à Portland-Place. Une foule nombreuse y assistait.

Dans la chambre des communes, séance d'hier soir, lord John Russell a traité dans un long discours de la question du Canada et a déposé sur le bureau les deux résolutions suivantes :

1° Que la chambre est d'avis qu'il convient de former une réunion législative des provinces du Haut et Bas-Canada, sur le principe d'un gouvernement libre et représentatif, de manière à amener la prospérité et le contentement du peuple de la province réunie.

2° Qu'il convient de prolonger jusqu'en 1842, les pouvoirs conférés au gouverneur et au conseil spécial du Bas-Canada, par un acte parlementaire de la dernière session, avec des changements tel qu'on jugera nécessaire.

Après quelques discussions dans lesquelles M. Hume, sir Robert Peel et M. Buller ont combattu ces résolutions, les débats ultérieurs ont été ajournés à lundi.

FRANCE. — Paris, le 5 juin.

Par ordonnance du 4 juin, M. Bailly, inspecteur-général des finances, est nommé directeur de la dette inscrite, en remplacement de M. Bresson, dont la démission est acceptée.

La chambre s'est occupée hier de la proposition de M. Chapuy-Montlaville, ainsi conçue :

« Les dépouilles mortelles des victimes de juillet, actuellement déposées au Louvre, à la rue Froidmanteau, au Marché-des-Innocens, seront transférées et réunies dans les caveaux existans sous la colonne de juillet. Un crédit de... francs est ouvert à M. le ministre de l'intérieur pour subvenir aux dépenses nécessitées par la présente loi. » Paris, 30 mai 1839.

La lecture de cette proposition a été autorisée par tous les bureaux, à l'exception du 9°, présidé par M. Fulchiron. M. Persil l'a combattue dans le 1er, en disant que c'était un empiétement du pouvoir législatif sur le pouvoir exécutif.

La chambre avait hier à procéder à l'organisation des bureaux. Presque tous les choix se sont portés sur des membres appartenant à l'ancienne majorité.

La police a fait cette nuit dernière des perquisitions dans un grand nombre de maisons garnies de la capitale et beaucoup d'arrestations ont eu lieu.

L'émancipation de Toulouse du 29 mai, annonce l'arrestation de M. Forbin des Issarts, ancien colonel de la garde royale et pair de France sous la restauration.

La frégate la Médée, commandée par M. Leroy, capitaine de vaisseau est arrivé à Lorient le 30 mai dernier. Ce bâtiment ramène une partie des troupes d'artillerie de la marine qui ont évacué le fort Saint-Jean-d'Ulloa, conformément au traité de paix signé à la Vera-Cruz le 9 mars dernier.

Le Journal des Débats publie l'extrait suivant d'une lettre d'Alexandrie en date du 15 mai, écrite par Clot-Bey : « Le vice-roi est en ce moment à Alexandrie, il jouit d'une parfaite santé ; Ibrahim-Pacha, dont j'ai reçu ces jours derniers deux lettres, se porte également très-bien. »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les courriers de Valence et de Murcie, impatientement attendus depuis quelques jours, sont enfin arrivés à Madrid le 29 mai. Les nouvelles par eux apportées ont enfin tranquillisé les esprits sur la situation de ces deux villes, où grâce aux mesures prises par les autorités, on n'a eu à déplorer aucun désordre sérieux.

Le général Vigodet n'a pas accepté le portefeuille de la marine. On s'occupe de lui trouver un successeur. Parmi les personnages désignés pour remplir ces fonctions officielles, on distingue MM. Primo de Rivera et Ulloa, mais l'opinion générale est que le ministre de la guerre restera provisoirement chargé de la direction de la marine.

On s'entretient toujours de la prochaine destitution du baron de Meer. Le général Valdes sera, dit-on, chargé de remplacer le baron de Meer, dans le cas où le gouvernement se déciderait à destituer le pacificateur de la Catalogne.

soins les plus minutieux à une toilette que l'art parisien venait d'expurger de tout idiotisme provincial, il allait faire sa cour à Mme. Piard, près de laquelle il avait habilement gradué la fréquence de ses visites.

Le soir ne pouvant suivre Isaure dans les salons d'un monde auquel il était encore étranger, Deslandes s'allait joindre à la troupe galante qui papillonnait sans cesse autour de Mme. de Marmancourt.

Deslandes se résignait donc au sensible amaigrissement de sa bourse. Mais une chose à laquelle il avait peine à s'habituer, c'était la fatalité qui s'obstinait à le poursuivre dans le salon de Mme. de Marmancourt ; il semblait qu'un démon malin y tendit ses pièges pour lui faire commettre maladresse sur maladresse.

Il faut que je sois ensorcelé, se disait alors le substitut ; il est écrit que je ne pourrai pas faire ici un seul mouvement sans briser ou gâter quelque chose. Je n'ai jamais été d'une balourdise si monstrueuse.

Honteux de ces gaucheries, il employait pour se les faire pardonner le

—Le Moniteur publie la dépêche suivante, contenant les détails de la prise de Ripoll et des cruautés que les carlistes y ont commises :

Extrait d'une dépêche télégraphique au ministre de la guerre par le lieutenant-général commandant la 21e division militaire

Une dépêche de Campredon, arrivée à Prats de Molo, le 29 mai, donne les détails suivans sur la prise de Ripoll : Les carlistes y sont entrés le 27, à 10 heures du matin, par une brèche de 20 pieds de large, sur laquelle une partie de la garnison s'est fait tuer ; le reste s'est réfugié avec le commandant dans l'église de St-Pierre, et y a capitulé. Il a été tiré sur la ville 2,500 coups de canon.

Le 28, Ripoll a été entièrement brûlé ; plus de 900 personnes y ont péri. Il s'est commis d'horribles cruautés : 25 femmes réfugiées dans une maison ont été massacrées à coups de baïonnette par quatre soldats carlistes ; une mère entourée de cinq enfans, dont le plus âgé avait neuf ans, les a vu arracher de ses bras et massacrer à coups de crosse de fusil ; l'un d'eux a été jeté par la fenêtre d'un second étage, et elle-même est morte des blessures reçues en voulant défendre ses enfans.

La consternation règne dans tout le pays voisin, des femmes continuent à se réfugier sur le territoire français.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 6 juin.

Hier, le Roi a reçu une députation de la ville d'Arlon. S. M. a présidé le conseil des ministres et a ensuite travaillé avec le ministre de la guerre.

L. M. le Roi et la reine viennent d'envoyer à M. le président de la Société de la Grande-Harmonie de Bruxelles 500 fr., et 200 fr. de la part du prince et de la princesse de Linauge, pour le concert qui a été donné au Parc au bénéfice des victimes de Stockheim et de Horloz.

Il y a quelques jours seize séminaristes du séminaire de Cologne, menacés d'arrestation, ont pris la fuite et sont venus se réfugier en Belgique.

Hier dans l'après-midi trois domestiques, dont deux au service du comte de Beaufort et l'autre à celui du comte de Lannoy, montant des chevaux de course de leurs maîtres avaient parié de courir de la porte de Namur à Boitsfort, en 10 minutes. Le coursier qui avait devancé les autres s'est abattu au pied de la montagne d'Ixelles, et a grièvement blessé son cavalier, le deuxième fut plus malheureux ; courant en pleine carrière, il fut se jeter dans une vigilante qui se trouvait au coin de la rue de la Paix ; la vigilante, le cheval et le cocher qui s'y trouvait ont été renversés et jetés à une distance de plus de dix pas. Le groom qui montait un cheval de prix de M. de Lannoy, a été relevé mourant, le crâne ouvert, et les bras et une cuisse cassés, le cheval a été tué sur place.

Le Moniteur publie un arrêté royal du 23 mai, accordant 48 extractions de tourbe dans la province de la Flandre occidentale. Puis, un arrêté du 3 juin, accordant une extension à la concession aux mines de houille de Falizolle, territoire de Tamme, province de Namur.

LES ORAGES. — En moins de 15 jours, trois capitales Berlin, Paris et Bruxelles, ont été témoins de tempêtes remarquables ; la foudre grondant de toutes ses forces, ajoutait aux désolations causées par des espèces de trombes qui ravageaient les campagnes entraînant tout ce qui s'opposait aux torrens.

Depuis hier, il nous est parvenu de nouveaux renseignements sur les désastres de la nuit du 4 au 5 ; nous étions malheureusement de beaucoup au-dessous de la vérité, en rendant compte de ce qui s'était passé à Vilvorde. Voici ce qu'un fonctionnaire officiellement chargé de constater les dégâts, dit de sa première visite :

« La nuit dernière, le hameau du Bourg sous Grimberghem à 15 minutes de Vilvorde, a été frappé d'un malheur qui n'a peut être pas d'exemple ; une inondation effreuse, accompagnée de la tempête la plus horrible, a renversé, détruit, rasé, le tiers environ des constructions de ce hameau composé de deux cents demeures ; les bâtimens sont écroulés de fond en comble, on ne

moyn qui lui avait si bien réussi une première fois. La réparation des petites catastrophes dont il acceptait candidement la paternité ajouta un budget de ses dépenses un chapitre qu'il n'avait pas fait entrer en compte en venant à Paris, et qui l'obligea de recourir beaucoup plutôt qu'il ne s'y attendait au dépôt dont son ami s'était chargé.

Dans sa guerre de tapis vert, Blondeau, après s'être trouvé à deux doigts du désastre le plus complet, s'était relevé grâce à un caprice de la fortune. Dès lors il avait continué de batailler contre le rouge, avec des alternatives de perte et de succès. Heureusement il se trouvait en gain lorsque le substitut lui demanda de l'argent. Ce ne fut pas sans un secret dépit que le joueur vit diminuer de deux billets de mille francs la somme sur laquelle reposaient ses espérances, et dont en ce moment même il venait de combiner les chiffres de manière à en composer une martingale infailible selon lui.

« Sais-tu que tu fais une dépense excessive, dit-il, à Deslandes d'un air de remontrance. Diantre ! il ne faut pas jeter ainsi l'argent par les fenêtres !

« C'est aisé à dire, répondit le substitut en hochant la tête ; si tu connais un moyen de mener la vie du monde sans dépenser de l'argent, je te saurais un gré infini de me l'enseigner. Ce n'est pas le courant qui est ruineux, ce sont les accidens imprévus. Pour t'en donner une idée, hier encore, à propos d'un mauvais petit magot pas plus chinois que nous, quoi qu'on en dise, et que j'ai eu l'inexplicable maladresse de mettre en pièces, j'ai envoyé à Mme. de Marmancourt deux superbes cornets de porcelaine, vrai Japon ceux-là ! Sais tu ce qu'ils m'ont coûté ? quatre cents francs, rien que cela !

« Voilà qui n'a pas le sens commun ! s'écria Blondeau, à qui l'égoïsme particulier aux joueurs fit oublier les égards qu'il devait à Mme. de Marmancourt ; un magot qui ne valait pas cent sous !

« Elle prétend que, comme objet de curiosité, il valait au moins cent écus pour un amateur.

« Si tu prends l'habitude de croire tout ce que disent les femmes, elles te persuaderont bientôt qu'il fait nuit en plein midi.

Feuilleton.

LES AILES D'ICARE.

(Suite.— Voir nos N° des 27, 28, 29, 30 et 31 mai, 5, 4 et 3 juin.)

La vie des solliciteurs est laborieuse, mais ses fatigues sont purement physiques ; je ne parle pas de ses soucis. Se lever matin, assiéger les bureaux ministériels, harceler les protecteurs, dépister les concurrents, moduler sur tous les tons la cantilène des pétitionnaires ; le soir, courir les salons pour montrer aux gens en crédit une figure obstinément souriante, devenir, en un mot, un placet incarné toujours ouvert à l'endroit le plus respectueux ; tous ces détails que chaque jour ramène sans aucune variation exigent plus de santé que de talent.

Voici quel fut pendant près d'un mois le genre de vie de l'ambitieux substitut. A six heures du matin, quelquefois plus tôt, il se levait courageusement et attelait incontinent toutes les puissances de son esprit à l'un des volumineux dossiers dont le conseiller d'état avait soin de ne jamais le laisser manquer. A l'exception d'une demi-heure consacrée au déjeuner le plus frugal, ce labourage intellectuel occupait toute la matinée.

A trois heures, la tête lourde et l'esprit fatigué, Deslandes, loin de songer à prendre du repos, ne faisait que changer de harnais ; le juriscouleur alors se métamorphosait en homme du monde. Après avoir donné les

voit plus que des débris; ni le nombre des personnes, ni le nombre des bestiaux qui ont péri, ne sont connus jusqu'à ce moment. Ce spectacle navre le cœur; l'accident tient tout à la fois de la submersion et d'une secousse de tremblement de terre, car une partie des décombres est ensevelie. Je vais, autant que l'inondation qui dure encore me le permettra, procéder à ma mission; je vous transmettrai les résultats.

» L'aspect que présente le hameau de Borghot ou du Bourg, (commune de Grimberghen) est épouvantable: seize maisons ont été complètement détruites et plusieurs fortement endommagées. Hier à 4 heures, on avait retrouvé 42 cadavres et l'on avait lieu de croire que le nombre des victimes pouvait s'élever de 50 à 60.

La chaussée de Molembeek a été submergée dans une étendue d'environ 50 mètres; le mur de l'étang près de la chaussée s'est écroulé. Hier, vers quatre heures du soir, une maison, voisine de l'inondation s'est écroulée, à Molembeek, un homme y a perdu la vie.

À Louvain et les environs la tempête a exercé de grands ravages; la Dyle est sortie de son lit, il en est résulté de fortes inondations, les pertes sont considérables, mais on n'en connaît pas encore les détails.

On lit dans l'Observateur :

Dans les environs de Bruxelles les prairies de la porte d'Anderslecht sont déjà presque entièrement recouvertes par les eaux.

Au Jardin Botanique la grande pente qui est près de la nouvelle station est écroulée entièrement.

Le mur de soutènement du derrière de l'église St-Jean à Schaerbeek a été renversé par les eaux.

Au Jardin Botanique un piédestal en pierre bleue a été renversé. Plusieurs volets ont été enlevés par le vent dans la ville; les pavés ont été emportés par les eaux dans plusieurs endroits. Vers 10 heures du soir la place de Louvain présentait l'aspect d'un large torrent. Les maçons ont dû suspendre leurs travaux au nouvel hôpital St-Jean; il leur était impossible de travailler par un temps pareil; il en a été de même à un grand nombre de constructions particulières. Pendant la nuit, les rafales, les éclairs et les coups de tonnerre se succédaient presque sans interruption. De longtemps nous n'avions vu une tempête pareille.

Dans les environs de Bruxelles les campagnes ont beaucoup souffert. Il faut espérer que cette espèce de trombe n'aura pas étendu au loin ses ravages.

Les écluses sont levées partout et l'on nous assure que M. le ministre des travaux publics s'est empressé de donner les ordres les plus sévères pour empêcher que la moindre entrave soit apportée au libre cours des eaux. C'est à ces manœuvres qu'on doit attribuer, en grande partie, les inondations précédentes.

À Thisselt, la rupture d'une digue a inondé le village et une partie de la commune de Londerzeel.

Le chemin de fer de Bruxelles à Gand est intercepté. Dans certains endroits, les billes flottent à la surface de l'eau. — Sur la route de Liège, l'écoulement des eaux sur les talus de déblais, a causé des éboulements qui arrêtent le passage.

Hier, à 2 heures, le canon d'alarme annonçait que les écluses de Hal venaient de s'ouvrir, les eaux ne pouvant plus être contenues.

À Dieghem un troupeau entier de 150 moutons a péri.

Le bas des communes de Saint-Josse-ten-Noode et de Schaerbeek était sous l'eau.

Aux boulevards extérieurs plusieurs arbres ont été déracinés; les eaux ont détruit les chemins et plusieurs routes en construction.

Dans la commune de Saint-Josse-ten-Noode, plusieurs jardins sont entièrement ravagés et un four à briques s'est écroulé.

Le convoi du chemin de fer, parti le matin pour Liège, a dû s'arrêter à Malines.

On écrit de Saventhem, lez-Bruxelles :

Le canton de Woluwe-St-Etienne est dans la désolation, toute la vallée dans laquelle serpente le Woluwé, ruisseau qui alimente dix-huit usines, depuis Boitsfort, où il prend sa source, jusqu'à Vilvorde, ne présente plus qu'une vaste mer. Les dégâts sont incalculables et les victimes nombreuses.

Bruxelles, le 6 juin. — (5 heures.) — Si les négociations restent dans la stagnation la plus complète, on s'occupe beaucoup à la bourse des effets désastreux de la dernière tempête; chacun apporte son petit contingent de nouvelles sinistres, et en même temps son aumône pour adoucir les maux des victimes. Un grand nombre de philanthropes et curieux ont voulu voir par eux-mêmes, ils rapportent les détails les plus affligeants. Après ces événements déplorable ce qui a causé une sensation opposée, c'est l'annonce du dernier dividende 10 p. c. solde final de la Banque de Belgique. La liquidation vis-à-vis de tous les créanciers de cet établissement aura été exactement effectuée dans le délai de six mois, à partir de la suspension qui a eu lieu le 17 décembre, et aussi au terme fixé par l'acte de sursis. On s'attend à des mesures prochaines, relevant efficacement la Banque de Belgique.

Fonds de l'Etat : dette active 2 12 p. c. 55 5/8 A., 5 p. c. 101 5/8 et P.,

Habitué depuis quelque temps à traiter comme sien l'argent du substitué l'exposant aux chances les plus néfastes de la roulette, Blondeau regardait comme une véritable lésion le remboursement qu'il se voyait obligé d'effectuer, mais il imagina bientôt un moyen de s'indemniser de cette perte.

— C'est Théodose, se dit-il, qui avec les tours qu'elle joue à ce pauvre Victor, vient d'entamer ma martingale; elle aura la bonté de réparer cette brèche. Cela est de toute justice.

De tous les moyens mis en œuvre par Deslandes pour réussir, travail assidu, amour intéressé et largesses intelligentes, la galanterie était celui où il déployait le plus d'ardeur et de raffinement. Sur la pente glissante au sommet de laquelle se trouvait M^{me} Piard, cuirassée du triple airain de la prudence, de l'orgueil et de l'ambition, il gravissait d'un pas ralenti par la prudence, n'avançant un pied qu'après avoir affirmé l'autre, et s'accrochant des deux mains aux moindres broussailles de ce terrain aride. A chaque progrès, redoublement de précautions devenait nécessaire. Ainsi que toutes les femmes vertueuses avec préméditation, Isaura avait son plan de défense tout prêt en cas d'agression. Devinant d'instinct la tragédie d'une passion qu'elle n'avait pas encore éprouvée, elle avait compris que le plus sûr moyen de vaincre le péril était de le tenir à distance; opinion fort juste, car la résistance féminine est toujours plus efficace de loin que de près. D'avance, elle avait donc scrupuleusement détruit autour d'elle toutes positions où s'abritaient d'ordinaire les amans, comme à l'approche d'un siège les ingénieurs d'une place de guerre brûlent impitoyablement, dans un certain rayon, les maisons où pourrait se loger l'ennemi.

M^{me} Piard ne dansait ni ne valsait; elle ne montait pas à cheval, elle n'allait que fort rarement au spectacle, elle n'avait pas d'album; on ne la trouvait jamais lisant un roman ou assise à son piano, donc le substitué se voyait privé de toutes les occasions de galanterie dont les coquettes aiment à s'en-tourer. Après d'une pareille femme, afficher tout d'abord les prétentions amoureuses, eût été un infailible moyen de se faire éconduire sans rémission. Plus d'un présomptueux parisien avait déjà échoué sur cet écueil que le jeune provincial eut l'adresse d'éviter.

4 p. c. 92 et A., 5 p. c. 71 5/8 et P., Société Générale titres en nom B. 775, certificats au porteur émission de Paris 1645 A.; Société de Mutualité, 1057 50 (105 5/4) P., Société Nationale 1000 (100) P.

L'actif espagnol est plus ferme; sans donner lieu à beaucoup d'affaires, faute de vendeurs, il est coté et reste à la clôture 18 5/4 A.

LIÈGE, LE 7 JUIN.

ELECTIONS.

Les arts et les lettres ont également, selon nous, droit à une représentation équitable. La place qu'ils occupent dans nos mœurs, ils doivent l'occuper aussi dans nos institutions. Il faut qu'ils soient efficacement protégés par le pouvoir, et c'est pour aider le gouvernement dans cette tâche, pour lui rappeler au besoin la nécessité de l'accomplir dans toute son étendue, qu'il serait à désirer que la chambre comptât, dans son sein, quelques hommes qui ne soient pas étrangers aux arts et aux lettres.

Sous ce rapport, la candidature de M. Lesoinne doit satisfaire les amis des lettres, et rallier les suffrages de tous ceux qui s'intéressent au développement d'une instruction large et solide, basée sur la connaissance de la littérature ancienne. M. Lesoinne n'a jamais, que nous sachions, écrit des livres. Le tems et les circonstances lui ont manqué peut-être pour apporter sa pierre à l'édifice de la philologie si laborieusement élevé par les modernes en l'honneur des anciens, et qui est loin d'être achevé, malgré les pas immenses que les savans de l'Allemagne ont fait faire de nos jours à cette science importante. Mais M. Lesoinne possède, à un degré éminent, le goût des lettres, et l'intelligence de tout ce qui est grand et beau en littérature. Il sait en apprécier l'heureuse influence sur les mœurs; il sait combien de relief et d'éclat elles donnent à un peuple qui ventiles honorer et les respecter; il sait qu'un des premiers devoirs d'un gouvernement est de les encourager, et il ne manquera jamais de lui rappeler, dans toutes les occasions où il s'agira des intérêts de nos jeunes écrivains.

Nous eussions vivement désiré que le nom de M. Grandgagnage eût figuré sur la liste des candidats à côté de M. Lesoinne. Membre distingué de l'académie de Bruxelles, M. Grandgagnage, indépendamment des autres qualités qui le recommandaient aux suffrages des électeurs, est connu par des travaux historiques et littéraires qui lui ont valu les plus honorables succès. Nous comptons sur lui; nous nous attendions à le voir porter par quelques organes de la presse, qui, en plus d'une occasion, avaient fait l'éloge de ses talens et de son caractère, et qui se seraient honorés eux-mêmes en appuyant la candidature d'un homme qui honore son pays. Mais nous avons été trompés dans notre attente. Par des intrigues ou diées à l'ombre, et dont nous n'avons pas encore pu saisir tous les fils, on est parvenu à écarter la candidature de M. Grandgagnage, et pour atteindre ce but, il paraît qu'on a eu recours à la fraude et au mensonge.

Ainsi le *Journal de la Province* a déclaré que M. Grandgagnage s'était retiré volontairement, pour faire place à un autre, tandis que M. Grandgagnage, de son côté, a déclaré dans une lettre rendue publique, qu'il ignorait complètement cette double circonstance.

Le *Journal de la province* a inséré ce désaveu. Qu'y a-t-il répondu? Rien, pas un seul mot. Il nous semblait cependant qu'une explication était devenue nécessaire, et que le *Journal de la province* était intéressé à se justifier du reproche qui lui était adressé par M. Grandgagnage. Il ne l'a pas fait. Il faut donc croire que le *Journal de la province* ait été trompé par quelqu'un qui voulait écarter M. Grandgagnage pour se mettre à sa place. Mais alors pourquoi ne pas le dire franchement? Pourquoi ne pas divulguer ces intrigues? Un journal ne se déshonore pas en réparant une erreur ou une faute, tandis qu'il détruit son influence, s'il y persiste, et s'il accepte la responsabilité d'un acte déloyal, pour ne pas compromettre la réputation de celui qui l'y a poussé. Jusques-là le *Journal de la province* restera sous le poids d'un désaveu qui, pour avoir été formulé en termes très-convenables, n'en est pas moins formel. Peu d'hommes cependant auraient plus dignement figuré à la représentation nationale que M. Grandgagnage. On a objecté qu'il n'était pas assez connu. Mais ses travaux n'étaient-ils pas là? Ne pouvait-on pas demander les explications et les renseignemens nécessaires à ceux qui appuyaient sa candidature? Parce que M. Grandgagnage n'a jamais cherché à faire du bruit et qu'il n'a point songé à appeler à son secours le charlatanisme de la presse, fallait-il le repousser comme un inconnu et lui faire une espèce de crime de sa modestie même? Par l'étendue de ses connaissances judiciaires, historiques et littéraires, M. Grandgagnage aurait pu rendre de grands services à la chambre, et l'influence qu'il y aurait acquise aurait largement tourné au profit des intérêts de la province, dont il eût été le mandataire.

On a dit également que M. Grandgagnage n'appartenait point, par sa naissance, à la province de Liège. C'est là un misérable argument dont les électeurs qui ont assisté à la dernière réunion, à la salle d'Emulation, ont pleinement fait justice, en choisissant

sant pour candidat M. Koeller qui n'appartient pas non plus par sa naissance à la province de Liège. C'est un progrès véritable. Il prouve que l'on commence à comprendre tout ce qu'il y a de mesquin et d'étroit dans ce patriotisme de clocher qui voudrait faire admettre, comme un titre à la recommandation des électeurs, un extrait des registres de naissance!

M. Grandgagnage était-il belge, était-il indépendant du pouvoir par position et par caractère, possédait-il les talens et les connaissances pour représenter dignement la province à l'assemblée nationale, voilà toutes les questions qu'il s'agissait d'examiner, et des qu'elles étaient résolues en sa faveur, il nous semble qu'on n'avait pas le droit d'en demander davantage.

Liège aurait pu avoir une belle et noble représentation. Les trois éléments qui concourent le plus puissamment au développement de la prospérité et de la gloire d'un peuple, l'industrie et le commerce, les sciences législatives et judiciaires, les arts et les lettres, auraient pu fraternellement se confondre dans les choix que les électeurs étaient appelés à faire. Pour l'industrie et le commerce, on avait MM. Lesoinne et David; pour les sciences législatives et judiciaires, MM. Raikem et Fleussu; pour les arts et les lettres, MM. Lesoinne et Grandgagnage; triple représentation, active et vivante, de tous les intérêts matériels, moraux et intellectuels qui résument les tendances et les besoins de notre époque!

Le même reproche d'*extranéité* qu'on faisait à M. Grandgagnage, on l'adresse aujourd'hui à M. David, mais avec moins de fondement encore. M. David, dit-on, n'est pas de Liège? Faut-il donc être né dans l'enceinte de la ville même pour être digne du mandat de représentant? M. David n'appartient-il pas à la province de Liège? N'a-t-il pas le siège de ses grands établissements dans la province? Mais voyez jusqu'à quel point on pousse l'esprit d'inconséquence! On voudrait repousser M. David parce qu'il n'est pas né dans la ville même de Liège, quoiqu'il soit né dans la province, et on admet M. Koeller, qui est né dans la Luxembourg. On dira que M. Koeller habite à Liège et que M. David n'y habite pas. Mais s'il faut nécessairement habiter à Liège pour être investi des fonctions de représentant, pourquoi donc une fraction du parti libéral appuie-t-elle la candidature de M. Closset-Wauters, qui est établi à Bruxelles? Existerait-il par hasard une limite déterminée, un cercle fatal tracé autour de la ville, et en dehors duquel il ne serait pas permis d'aller choisir un représentant? Il serait absurde de le prétendre. On a critiqué souvent, et avec raison, la disposition de la loi hollandaise, qui ne permettait pas aux électeurs d'une province de choisir leur mandataire en dehors de la province. Dès le commencement de la révolution, on demanda l'abolition de cette loi ridiculement restrictive. On l'obtint. La constitution actuelle accorde aux électeurs la faculté de choisir leurs représentants sur toute l'étendue de la Belgique. Et l'on voudrait maintenant nous ramener à la loi ancienne qui a été abolie aux applaudissemens de tous! Non cela n'est pas possible. Des intérêts égoïstes de localité ne parviendront pas à dénaturer, par une application restrictive, un des principes les plus larges et les plus libéraux de notre pacte social.

Malgré la déclaration formelle de M. Fleussu, qui n'a jamais songé à transiger avec ses principes antérieurs, et à qui aucune condition de cette espèce n'a été imposée par qui que ce soit, le *Journal de la Province*, dans le but d'enlever à M. Fleussu, les suffrages des électeurs modérés, a cherché à insinuer que les réserves de cet honorable candidat n'étaient ni franches ni sincères.

Il importe donc de détruire cette accusation et de faire connaître l'opinion de M. Fleussu sur deux questions importantes qui jusqu'à présent ont divisé les meilleurs esprits.

M. Fleussu est, comme nous, partisan de l'enseignement donné aux frais de l'Etat. Il pense que le gouvernement doit l'instruction au peuple et qu'il ne peut se libérer de cette dette qu'en fondant des écoles d'instruction fortement organisées. Il pense aussi, et sur ce point nous sommes encore parfaitement d'accord avec lui, que le gouvernement seul doit être investi du droit de nommer les membres du jury.

Loïn de lui pourtant la pensée de méconnaître les avantages de la concurrence et de vouloir porter la moindre atteinte au principe de la liberté de l'enseignement. Tout ce qu'il demande, c'est que les universités et les autres écoles de l'Etat soient organisées de manière à pouvoir soutenir la concurrence avec les établissements particuliers. On le voit: il n'y a dans ces prétentions rien que de conforme à l'esprit et à la lettre de notre Constitution, dont M. Fleussu sera toujours, et en toute circonstance, le zèle défenseur.

M. Fleussu pense aussi que, dans l'organisation de notre système électoral, les villes ne sont pas suffisamment représentées, et que nos lois offrent, sous ce rapport, des lacunes qu'on ne saurait se dispenser de combler un jour.

Mais pour arriver à ce but, M. Fleussu ne veut agir que par la persuasion, et il repousse, de toutes ses forces, l'emploi de

Parmi toutes les manières d'exprimer à une femme la passion qu'on ressent pour elle, Deslandes choisit la plus gauche en apparence qui se trouva la plus habile en réalité. Au lieu de se pavaner dans l'outrecuidance d'un Lovelace anticipant sur la victoire, ou de soupirer lamentablement à la Werther en laissant sortir de sa poche le canon d'un pistolet, ou bien encore de rouler des yeux froids et de maugréer le ciel et la terre à la façon d'Anthony, le substitué adopta pour caractériser son rôle, la timidité, la modestie, la réserve, la soumission, le dévouement, le respect, l'abnégation et toutes les autres vertus des passions d'autrui. De ces fleurs de l'âme, aimables dans leur humilité, il composa peu à peu une gerbe sentimentale, dont la femme la plus sévère eût savouré complaisamment le parfum, comme on respire la senteur innocente d'un bouquet de violettes. En un mot, pour faire son chemin, Deslandes se mit à genoux: ce n'est pas en général le moyen d'aller vite; mais cette allure n'a rien d'inquiétant, et c'est là un point essentiel, lorsqu'il s'agit d'apprivoiser une femme vertueuse, biche farouche de son métier.

Malgré les soins causés par l'ambition et les froides habitudes d'une vie toute positive, il était impossible que M^{me} Piard fermât les yeux à cette passion si bien gantée, qui chaque jour venait manœuvrer devant elle d'un air tendre, docile et discret. Dédaigneusement habituée aux hommages des hommes qui briguaient sa protection, elle n'accorda d'abord à cette nouvelle conquête qu'une attention distraite ou indifférente, mais peu à peu elle reconnut des qualités méritoires par leur rareté. Le respectueux empressement de Deslandes, sa retenue pleine de délicatesse, sa complaisance à toute épreuve contrastaient tellement avec la suffisance des protégés ses prédécesseurs, qu'Isaura ne put s'empêcher de remarquer cette différence et de lui en savoir gré. Elle crut découvrir dans le jeune solliciteur une de ces âmes à la fois riches et simples telles qu'il s'en trouve encore en province, à ce qu'on croit à Paris, et son orgueil qu'elle révoltait le moindre échappée présomptueuse, s'adoucit en faveur d'un sentiment dont la modeste allure semblait garantir le caractère inoffensif.

Pour asservir une coquette, il peut être bon de montrer sa force; pour dé-

sarmer une prude, il est toujours habile de la cacher. Assez peu redoutable en réalité, Deslandes avait craint pourtant de le paraître trop. Semblable à ces petits hommes qui baissent la tête pour passer sous une porte de six pieds, il se diminuait de peur d'effrayer sa protectrice en développant le pied en cap une rouerie qu'il croyait gigantesque. Ce manège lui réussit d'une manière qui aurait peut-être humilié son amour-propre, s'il eût connu le véritable caractère de son succès. A force de respect, il parut sans conséquence. Dès lors il lui fut permis d'aimer; car ce qui offense une femme vertueuse, ce n'est pas le désir, c'est la prétention.

Par un de ces tacites accords, si fréquens au début des passions parisiennes, Deslandes se trouva installé dans ses fonctions d'adorateur soumis et désintéressé. A ses yeux, cette position n'était qu'un surnuméraire, tandis qu'Isaura y voyait un arrangement définitif. Espérant que, selon l'usage, le tems lui donnerait raison, le substitué s'appliqua à conquérir successivement toutes les innocentes prérogatives de l'emploi qu'il venait d'obtenir. Grâce à son assiduité journalière dans le salon de M^{me} Piard, il y exerça bientôt l'espèce de droit d'hospitalité que les réglemens militaires attribuent aux soldats logés chez les citoyens: il eut place au feu et à la lumière, en attendant mieux; il entra dans son appartement, se débarrassait familièrement de son chapeau, s'assoyait ou restait debout, à sa guise, prenait sur ses genoux la levrette favorite, feuilletait un livre quand survenait une visite importune; d'autres fois il cachait les lettres de M^{me} Piard, qui, pour suffire aux soins d'une correspondance fort étendue, écrivait à toute heure. Enfin il appelait les domestiques par leurs noms, découpa à table, et se chargeait au-dehors d'une foule de commissions que lui rendait agréables l'espérance d'être récompensé par un sourire de sa belle protectrice.

Deslandes, qui, par politique, s'était résigné à servir gratuitement de secrétaire au conseiller-d'état, devint pour M^{me} Piard une espèce d'aide-de-camp dont elle employait le zèle sans scrupule et même avec un certain plaisir. Les femmes ambitieuses ont en général un esprit dominateur qui préfère dans un homme la souplesse à la force; elles s'accoutument mieux du

tous les moyens brusques et violens par lesquels des esprits exaltés voudraient amener ces changements.

Libre maintenant au *Journal de la Province* de calomnier les intentions de M. Fleussu. Les électeurs modérés ne l'écouteront pas. Ils vengeront M. Fleussu des attaques malveillantes dont il a été l'objet en lui décrétant, pour la troisième fois, un mandat dont il connaît toute l'importance, et qu'il a déjà si honorablement rempli à d'autres époques.

Pourquoi le *Journal de la Province* porte-t-il M. le notaire Deliége?

Est-ce parce que ce fonctionnaire possède des connaissances telles qu'il peut aspirer à l'honneur de devenir un des hommes influents de la chambre? Non. M. Deliége est un très-honnête homme, mais un homme très-ordinaire, dont toutes les études se sont bornées aux lois du notariat.

Est-ce parce qu'il rachètera, par son assiduité à la chambre, le défaut de connaissances générales et spéciales qu'on aime à trouver réunies dans un représentant de la nation? Non. M. Deliége possède une clientèle nombreuse, et il ne pourra s'absenter, pendant quatre ou cinq mois de l'année, sans s'exposer à la perdre.

Dans la dernière session du conseil provincial, M. Deliége s'était laissé porter secrétaire de cette assemblée. Mais à peine fut-il nommé qu'il déclara que les intérêts de sa famille et ses occupations ne lui permettaient pas d'accepter ces honorables fonctions, qui cependant ne l'enlevaient à son étude et à sa famille que pour une quinzaine de jours. Maintenant peut-on admettre qu'il accepte un mandat qui réclame, pendant cinq mois de l'année, sa présence à Bruxelles? Nous ne le pensons pas.

Pourquoi donc le *Journal de la Province* persiste-t-il à porter M. Deliége?

Uniquement parce que un grand nombre d'électeurs campagnards ont déclaré qu'ils ne voteraient pour la liste des candidats du *Journal de la Province* que pour autant que le nom de M. Deliége y figurerait.

Et le *Journal de la Province* viendra après cela, nous vanter son indépendance et son impartialité dans le choix de ses candidats!

L'Espoir proclamait, il y a trois jours, MM. Destriveaux et Delfosse des hommes pleins de suffisance et de présomption. Ce sont ses termes.

Il déclarait que, malgré les antécédens qui recommandaient ces Messieurs aux suffrages des électeurs, ils n'avaient pas assez de titres à leur confiance pour qu'ils pussent se dispenser de faire une profession de foi, et de répondre aux interpellations qui pourraient leur être adressées par les électeurs réunis.

C'était dire assez clairement :

Électeurs! méfiez-vous de MM. Delfosse et Destriveaux; ce sont des hommes douteux; forcez-les à vous donner un gage de la sincérité de leurs opinions, ou bien envoyez les promener! Mais les électeurs n'ont pas exigé ce gage, et MM. Destriveaux et Delfosse se sont refusés à le donner, refus que nous ne pouvons qu'approuver.

Et cependant l'Espoir porte comme candidats ces hommes suffisants et présomptueux dont il faut se méfier selon lui, et ces messieurs acceptent bénévolement son patronage et son appui!

Que de générosité, d'un côté! Que d'humilité de l'autre! Vraiment on ne saurait rien trouver de plus édifiant!

Les candidats à la représentation nationale du *Journal de Verviers*, sont: MM. Lardinois, commissaire d'arrondissement, et Demonceau, président du tribunal civil.

Par arrêté royal du 25 mai dernier, le S^r Dereux (Louis-F.), clerc d'avoué à Liège, est nommé avoué près la cour d'appel de cette ville.

Par arrêté du 5 juin, la démission du sieur Halleux (Gilles-J.), de ses fonctions de maître de poste à Fraipont, est acceptée.

Le sieur Halleux (Godefroid-Joseph), est nommé maître de poste au relais de Fraipont, en remplacement de son père.

Un arrêté de la même date autorise l'établissement de la fondation d'une messe anniversaire, avec distribution d'aumônes aux pauvres, créée dans l'église d'Osquier (province de Liège) par la demoiselle de Wacquant (M.-A.-J.), rentière.

Ainsi que nous l'avons dit précédemment, la conférence s'est assemblée le 31 pour l'échange de ratifications. Celles de la Belgique n'étant point arrivées, la conférence a remis l'échange au 8 juin ou plutôt si faire se peut.

On apprendra avec plaisir que dans cette séance la conférence a donné une déclaration complètement satisfaisante sur la contenance du tonneau, pour l'assiette du péage sur l'Escaut.

Les ratifications belges sont parties lundi; M. Drouet, secrétaire de notre légation à Londres, en était porteur; il s'est

embarqué à Ostende à 10 heures du soir. Les ratifications doivent être échangées aujourd'hui jeudi. (Indép.)

On lit dans l'Observateur :

Les journaux français annoncent que c'est par notre gouvernement que M. Jobard, rédacteur du *Courrier Belge-Fanal*, a été envoyé à Paris. Une feuille de Bruxelles ajoute qu'il prend en France le titre de commissaire extraordinaire du gouvernement belge; et que ses émolumens sont de deux mille francs par mois.

Si ces faits sont exacts, et il est probable qu'ils le sont, pourquoi l'arrêté relatif à la nomination de M. Jobard n'a-t-il pas été publié?

Le gouvernement fait insérer dans le *Moniteur* des actes bien moins importants que celui-ci: aujourd'hui encore, nous y lisons un arrêté qui accorde une pension de 120 francs à un garçon de bureau.

M. de Theux rougirait-il d'avouer pour son agent le rédacteur d'un journal dans les colonnes duquel il essuya pendant un an ou deux les attaques les plus vives? Mais ce journal n'a-t-il pas fait depuis amende honorable? N'a-t-il pas, quelques jours avant le départ de son rédacteur pour Paris, parodié le fameux mot de Kléber et déclaré que le ministère belge était grand comme le monde?

— On écrit de Cologne, le 1er juin :

« Le jugement de la cour royale d'appel de la province du Rhin, qui a été publié aujourd'hui, modifie l'arrêt de la première instance et acquitte (ab instantia) M. le curé Beckers, accusé d'avoir, avec contravention préméditée des réglemens de ses fonctions, produit dans ses sermons, par un blâme inconvenant des lois du pays et des mesures prises par l'état, le mécontentement des bourgeois contre le gouvernement; et l'acquitte complètement de la seconde charge d'avoir occasionné les désordres qui ont eu lieu en cette ville en octobre dernier. En conséquence de ce jugement, l'accusé a été mis en liberté ce matin, après avoir été en prison pendant presque six mois. »

— On écrit de Rome, le 27 mai :

« La grande cérémonie de la sanctification de cinq bienheureux a enfin eu lieu hier : le roi de Naples, qui était arrivé incognito à Rome le 25, le roi de Bavière, la duchesse de Berri, la reine veuve de Sardaigne, don Miguel, plus de 100 cardinaux, primats, évêques, et un nombre extraordinaire d'étrangers et d'habitans des pays environnans, assistaient à cette cérémonie. On assure que la reine veuve de Sardaigne, touchée de cette solennité, a fait connaître au pape l'intention de se retirer dans un couvent. Parmi les personnes qui étaient venues à Rome à cette occasion, on cite don Joseph de Liguori, prince de Pallica et d'autres parens encore du bienheureux Alphonse de Liguori. »

— On écrit de Florence, 25 mai :

M^{me} la comtesse de Lipona a institué légataire universel de ses biens son neveu Joachim Murat, fils de Lucien Napoléon. Conformément au désir de la testatrice, le prince devra être élevé en France et y établir son domicile; tout ce que l'empereur Napoléon avait légué à la comtesse, à titre de souvenir, par exemple son lit, son portrait, appartiendra au légataire universel; ses filles Lætitia et Louisa (les comtesses Repoli et Rasponi) recevront la part qui leur est affectée par la loi. Les fils garderont aussi tous les objets propres à leur rappeler le souvenir de leur père. Les legs particuliers sont considérables. Deux habitans de notre ville sont nommés exécuteurs testamentaires.

(Gaz. d'Augsbourg.)

— Les 40 chanteurs montagnards poursuivirent à Paris le cours de leurs succès. La *France musicale*, journal qui se publie en cette ville, fait un éloge pompeux de leur manière de chanter, et rappelle en peu de mots l'idée toute philanthropique qui a précédé à l'établissement du conservatoire de Bagnères.

Nous ne pouvons que regretter de ne pas avoir entendu ces montagnards à Liège.

— A la dernière foire de Besançon, le prix des fontes était coté 220 à 250 francs les 1000 kilogrammes. Il s'est traité des marchés importants, tout ce qui a été offert s'est vendu. Au lieu d'une baisse à laquelle on s'attendait, il y a eu une grande fermeté. Ceci dénote que la crise industrielle et commerciale est à sa fin.

Voici la dernière cote de Londres pour les fers anglais :

En gueuse, 6 liv.; en barres; la tonne, 10 liv. 10 sh.; en tringles, 14 liv.; en cerceles, 15 liv.; en feuilles, 15 à 14 liv. 10 sh.; chargé dans le pays de Galles, 9 liv. 10 sh. (Com. Belge.)

Pendant la semaine qui vient de s'écouler, la baisse a continué sur le seigle et a repris le dessus sur le froment. Le prix moyen régulateur de ce dernier a été fixé à 24 fr. 28 c.; c'est 7 c. de baisse sur la semaine précédente. Le prix moyen du seigle a été de 15 fr. 70 c., présentant ainsi une différence en baisse de 26 c. sur les dernières mercariales. Au résumé, dans le courant du mois, les variations ont été extrêmement peu sensibles; du plus haut au plus bas prix régulateur, il n'y a eu qu'une dif-

férence de 25 c. sur le froment et de 32 c. sur le seigle. La moyenne de mai est respectivement de 24 fr. 20 c. et 15 85 c., ce qui présente une baisse de 25 c. sur le froment, et au contraire une hausse de 55 c. sur le seigle, comparativement à la moyenne mensuelle du mois d'avril.

La baisse de la semaine dernière s'est assez inégalement répartie sur le froment; elle a été en effet de 1 fr. 27 centimes à Bruges, de 50 centimes à Anvers, de 18 à Namur, de 12 à Louvain et de 10 à Hasselt. A Gand, Liège et Mons, les prix n'ont pas subi de variation. Il y a eu hausse à Arlon et Bruxelles, de un centime seulement sur le premier de ces marchés et de 12 centimes sur l'autre.

Sur le seigle la baisse a été plus générale. A Gand, Liège, Namur et Mons il n'y a pas eu de variation; mais il y a eu baisse sur tous les autres marchés. La baisse a été de 56 centimes à Hasselt, de 20 centimes à Anvers, de 20 centimes aussi à Louvain, de 10 centimes à Bruxelles, de 8 centimes à Bruges et de 6 centimes à Arlon.

Les quantités vendues n'ont pas sensiblement varié; il y a eu cependant augmentation de 500 hectolitres environ dans les ventes du seigle.

CHEMIN DE FER.

Relevé du nombre des voyageurs et du montant des recettes effectuées du 1^{er} au 31 mai 1850.

1 ^{re} dixaine.	Voyageurs . . .	56,706	Fr. 110,168 05
2 ^{me} »	Id.	55,825	» 118,186 22
3 ^{me} »	Id.	55,001	» 117,695 15
Totaux, Id.		165,530	Fr. 346,045 40

GARDE CIVIQUE. — Elections du 6 juin.

4^{me} compagnie 1^{er} bataillon 5^{me} légion. — Un fourrier: M. Victor Rigaux. — 5^{me} compagnie 1^{er} bataillon 5^{me} légion. — Un sous-lieutenant: M. Théodore François Raskin. — Deux caporaux: MM. Joseph Pirard et Charles Germay.

2^{me} compagnie 1^{er} bataillon 5^{me} légion. — Un 1^{er} lieutenant: M. Jean Baptiste Dupont. — Fourrier en remplacement de M. J. B. Dupont: M. Lambert Fick. — Deux caporaux: MM. Laurent Vaut et François Coume.

1^{ère} compagnie 1^{er} bataillon 5^{me} légion. — Sergent: M. François Arnold. — Deux caporaux: MM. Foxhal et Guereite.

Il vient de paraître un ouvrage scientifique de la plus haute importance qui résume les connaissances nouvellement acquises sur la matière, c'est un traité des maladies syphilitiques par le docteur Ciraudeau de St.-Servais. Ce travail impartial sera lu avec fruit par les médecins qu'il éclairera sur les dangers des vieilles doctrines et par les gens du monde qu'il prémunira contre les écueils du charlatanisme.

Les meilleures organes de la presse médicale en ont parlé avec éloge et voici en quels termes le rédacteur en chef d'un journal de médecine vient encore d'en faire l'analyse sous forme de lettre adressée à l'auteur. — M., un mérite a d'abord frappé dans votre ouvrage; c'est la pureté du style, la précision du langage, l'aménité des formes, la parfaite convenance de vos discussions, vous vous occupez d'abord du principe et de la nature de la syphilis: ce chapitre est fort bien fait; il annonce une grande étendue de connaissances, un jugement sain, des appréciations justes et une érudition de bon aloi.

Quiconque lira ce chapitre vous trouvera bien coupable, Mr., d'avoir cherché en dehors de la science une réputation qu'il vous était si facile d'obtenir par elle... Après avoir parlé de la génération, quelques observations curieuses seront lues avec intérêt dans le chapitre consacré aux différentes manières dont la maladie peut se communiquer. L'étude des symptômes est faite avec soin et sous un point de vue essentiellement pratique. La partie la plus intéressante de votre ouvrage est sans contredit la partie thérapeutique: Le procès que vous faites au mercure est dans toutes les formes; rien n'y manque: raisonnement, expériences, observations, etc., etc... somme toute, j'ai lu votre traité avec plaisir et intérêt; c'est un des ouvrages les plus complets et les plus pratiques que nous ayons sur la matière, et sa lecture doit être profitable. Je ne puis que vous engager, Mr., à marcher toujours dans une voie franchement scientifique. — Amédée Lator, D. M. P. » Extrait de la Gazette des Médecins Patriotes, du 30 mars 1850.

NOUVELLE PUBLICATION LITTÉRAIRE.

MELANGES HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES;

PAR

M. L. POLAIN,

Conservateur des Archives de la province de Liège,

1 volume in-18° de près de 400 pages. Prix: 2 frs. 50 c.

En vente, chez MM. DESOER, RENARD-COLLARDIN et LEROUX, à Liège, et chez les principaux libraires du royaume.

Il y avait à peine une heure que ces deux épîtres étaient parvenues respectivement à leur adresse, lorsque Deslandes se présenta chez le conseiller d'état. Quoiqu'il eût sous le bras un dossier volumineux, au lieu de se diriger vers le cabinet de son protecteur, il entra d'abord dans le salon où il espérait rencontrer Isaura qui s'y trouvait en effet. Elle était seule, et se promenait à pas lents; habitude que les femmes d'affaires empruntent volontiers aux hommes. En entendant marcher derrière elle, M^{me} Piard se retourna par un mouvement brusque, et montra au substitut un visage dont la froideur accoutumée avait disparu et fait place à l'expression la plus orageuse.

Si l'est vrai, comme l'a dit La Rochefoucauld, qu'il y ait peu d'honnêtes femmes qui ne soient lasses de leur métier, c'est à coup sûr à l'annonce d'une trahison maritale qu'il doit être permis à cette lassitude de se manifester. Vertueuse sans effort (par conséquent sans mérite, eût ajouté l'auteur des Maximes), Isaura néanmoins se croyait le droit de se glorifier de la belle conduite qui lui coûtait si peu. Le fait seul d'observer scrupuleusement à l'égard d'un homme de cinquante ans, la fidélité prescrite par la loi, lui semblait mériter l'éternelle gratitude d'un vieux mari qui ne devait pas s'attendre à un pareil bonheur. En trouvant la déloyauté où elle supposait la reconnaissance, en se voyant trahie, elle jeune, belle, spirituelle et courtoise par un barbon si bien fait pour être trompé lui-même, M^{me} Piard éproua une de ces indignations véhémentes dont l'effet ordinaire est l'application immédiate de la loi des représailles. L'orgueil prit soudainement sur son cœur blessé l'empire que n'y eût peut-être jamais conquis une passion toute tendre.

— Si cette infamie est vraie, se dit-elle, ma vengeance ne se fera pas attendre!

Ce fut en ce moment que le substitut entra dans le salon, la cravatée bien mise, la redingote pincée, les bottes brillantes, les cheveux parfumés, le regard caressant, les lèvres souriantes, si gentil en un mot, qu'à sa vue toute femme offensée devait se dire: — Voici mon vengeur!

(La suite à un prochain numéro.)

roseau qui plie que du chêne qui résiste; car, viriles et hardies, ce n'est pas un appui qu'il leur faut, c'est un jouet. La docilité à toute épreuve du substitut le servit beaucoup plus que n'eussent fait des qualités héroïques. M^{me} Piard lui accorda peu à peu l'intérêt que porte un maître à son élève; elle lui donnait des conseils, rectifiait les opinions exagérées qu'il s'était formées en province sur beaucoup de points, et le perfectionnait dans la science du monde; quelque fois même par une sorte d'amicale sollicitude, elle l'interrogeait sur ses actions et lui demandait compte de l'emploi de son temps.

Quant au but principal du substitut, Isaura s'en tenait aux promesses, sans se presser de les accomplir. Il y avait de sa part, non pas déni de protection, mais délai. Cela est facile à comprendre: souvent on rend service à un importun pour s'en débarrasser, tandis qu'on diffère de favoriser un homme aimable afin de jouir plus longtemps de ses assiduités. Deslandes devait donc attribuer à son succès un retard contraire à ses intérêts; mais ce fut-il douté de cet étrange obstacle, sa vanité aussi puissante au moins que son ambition, l'aurait, selon toute apparence, empêché d'y porter remède.

Cinq semaines environ après son arrivée à Paris, un matin que le temps était sombre et disposait l'âme aux idées mélancoliques, le substitut réfléchit sérieusement sur sa position. Établissant en quelque sorte le bilan de son actif et de son passif, il balançait les efforts tentés par lui avec les avantages acquis et ne put s'empêcher de trouver les derniers un peu légers après des autes: Pour prix d'un travail de huit heures par jour, d'une amabilité non moins obstinée, et de près de 50000 fr. dépensés de la manière la plus utile, qu'avait-il reçu?

— Des promesses, se dit-il en répondant à la question qu'il venait de s'adresser; des promesses; c'est-à-dire quelque chose de si commun qu'en tout pays cette marchandise se donne gratis à qui en veut. Je commence à croire qu'à force de vouloir être habile, je me suis engagé dans une fausse route. Au lieu de prendre de l'ascendant sur tous ces gens-là, je me laisse bénévolement entraîné par eux. Diantre! ce n'est pas pour cela que

je suis venu à Paris! Il faut changer de tact que à l'instant même. Je ne peux pas passer ma vie à rédiger les rapports de M. Piard, à être le PATITO de sa femme, et à renouveler pièce à pièce l'ameublement de M^{me} de Marmancourt. C'est assez creuser la tranchée; il est temps de battre en brèche.

Un incident inattendu et d'une nature un peu burlesque fournit à Deslandes une occasion favorable pour tenter l'attaque décisive dont il venait de reconnaître la nécessité. Un jour, en entrant dans le salon de M^{me} de Marmancourt, il trouva la maîtresse du logis et l'élève pianiste d'un âge mûr, mutuellement exaspérées l'une contre l'autre. Les épithètes pittoresques que s'adressaient en combattant les héros d'Homère auraient paru sans couleur auprès des compliments qu'échangeaient les deux interlocutrices; car l'amitié qu'affichent l'une pour l'autre certaines femmes est un ballon d'où s'échappe, au premier coup d'épingle, une bourrasque de haine. La présence du substitut mit fin à une joute d'éloquence qui menaçait de dégénérer en argumentation manuelle. Théodosie, qui avait l'avantage du terrain, puisqu'elle était dans son salon, ordonna à son amie de sortir; celle-ci obéit, mais ce ne fut pas sans avoir proféré un serment de vengeance aussi tragique que l'imprécation de Camille dans *Horace*.

Le lendemain, deux lettres sans signature arrivèrent par la petite poste chez M. Piard. La première avertissait Isaura de la criminelle conduite de son mari, et invoquait à l'appui de cette dénonciation le témoignage de Deslandes. La seconde, adressée au conseiller d'état lui-même, contenait un catalogue presque aussi long que celui de don Juan, et dans lequel se trouvaient enregistrés, par ordre de date, tous les rivaux supposés ou véritables dont avait droit de se plaindre l'amoureux de cinquante ans. Cette liste polyglotte était close par le nom du substitut qui, depuis près d'un mois, disait-on, venait chaque jour chez M^{me} de Marmancourt, et y était reçu avec une familiarité d'or; un aveugle seul pouvait ne pas comprendre le véritable sens. Le correspondant anonyme entra dans le détail des magnifiques procédés du jeune magistrat, et en tira cette conclusion qui, dans une certaine société, jouit de l'autorité d'un axiome: Amour prodigue, amour heureux!

Naissances: 3 garçons, 3 filles.

Mariages 2, savoir:

Jean Pierre Joseph Michel Dauterz, employé, rue Basse-Sauvenière, et Marie Anne Françoise Raikem, sans profession, rue des Aveugles. — Charles Louis Barthélemy, houlleur, rue Pierreuse, et Elisabeth Lhoest, journalière, même rue.

Décès: 3 filles, 1 homme, 5 femmes, savoir: Fr. Auguste Elvy, sergent au 18me bataillon de réserve, âgé de 49 ans, célibataire. — Catherine Denoel, sans profession, âgée de 78 ans, hégut-nage St-Christophe, veuve de Martin Denoel. — Marie Joseph Delbrouck, sans profession, âgée de 65 ans, derrière l'hôtel-de-ville, veuve de Henri Débras. — Marie Ine. Janne, brodeuse, âgée de 22 ans, Terre en Béche.

ANNONCES.

A LOUER pour la St.-Jean prochain la MAISON enseignée DU PETIT PAVILLON ANGLAIS, rue Souverain-Pont, n° 518 nouv. 25. S'adresser rue Féronstrée, n° 825 nouv. n. 22. 706

Passage Lemonnier.

GRAND BAZAR A PRIX FIXE

L'OUVERTURE aura lieu SAMEDI 8 JUI.

On y trouvera TOUTE ESPÈCES DE MARCHANDISES à des prix très-modérés. 697

Le LUNDI 10 JUI 1859, à 10 heures du matin,

Le notaire SERVAIS adjugera publiquement, en son étude, à Liège, place derrière le Spectacle, n° 2, savoir:

I. Une grande maison,

En bon état, avec cour derrière, située à Jemeppe, sur Meuse, et tenant, d'un côté, à la place de l'église; d'un autre à Denis Bicheroux; d'un 5me. à Toussaint Galler.

2. une petite maison,

Contigue à la précédente et joignant, de deux autres côtés, à François Bicheroux. S'adresser au notaire, pour toutes communications ultérieures. 672

Les 18 et 19 Jui

COURANT, A 2 HEURES,

M. DUSART, notaire à Liège, VENDRA à l'auberge du LION NOIR, rue sur Meuse-à l'Eau, n. 935,

TOUS LES MEUBLES

qui s'y trouvent, consistant en Litteries, Batterie de Cuisine, quantité de Ferrailles, Commodes, Garde-Robes, Tables, Chaises, Bois de Lit et autres objets. 705

Vente

D'UNE

BELLE MAISON.

Le LUNDI 17 JUI 1859, à 10 heures du matin,

IL SERA PROCÉDÉ

Par le ministère de M. GILKINET, notaire à Liège, en son étude, rue Féronstrée, n° 61,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE

BELLE ET GRANDE MAISON

à porte cochère, située à Liège, rue derrière le Palais, n° 50, ayant vingt-sept pièces dont 22 à feu, cour, écurie, remise, magasin, quatre caves dont trois avec 15 loges, jardin, deux pompes, fontaine d'un demi hansion.

Cette maison et dépendances rapportent un loyer annuel de 1800 francs et elle est située vis-à-vis de la Porte du Palais, endroit le plus fréquenté de la ville.

Cette maison est propre à toute espèce de commerce, en-gros et en détail; elle peut servir d'hôtel et convient à un marchand de vins, à un distillateur ou à un brasseur.

On accordera de grandes facilités pour le paiement du prix. S'adresser audit notaire GILKINET pour obtenir tous renseignements.

TRANSPORT DES MARCHANDISES

PAR LE

Chemin de Fer.

A. DISCRY, Rue Féronstrée, n° 742, informe le public, que depuis le 1er mai, il fait partir trois fois par semaine de Liège pour Bruxelles, Anvers et Gand, et vice-versa, des WAGGONS par le chemin de fer pour le TRANSPORT DES MARCHANDISES, en correspondance avec Courtray, Bruges, Ostendes, Ypres, Menin, Ath, Tournay, Enghein, Mons, Lille, Valenciennes, Paris, l'Italie et la Hollande. Bureaux, à Bruxelles, chez MM. WEVERBERGH, frères, rue du Lombard.

« à Anvers, « LEGROS, frères, Quai Ortelins.

« à Gand, « VANDENBERGHE, V. L. KNOEKART, hôtel de Courtray. 580

EXTRAIT.

PAR EXPLOIT de l'huissier LEMOINE, en date du 22 mai 1859, enregistré le lendemain, Marie-Joseph HUSSON, V. de Louis EVRARD, sans profession, demeurant à Liège, épouse actuelle de Toussaint DEMARTEAU, a formé sa demande en séparation de corps et de biens d'avec son mari. Il a constitué M. FORGEUR, avoué, Pour Extrait. L. FORGEUR, avoué. 709

Un négociant de cette ville CHERCHE UN ASSOCIÉ qui puisse disposer d'un crédit de 20 à 25.000 francs. Il fournira de son côté plus de 25 à 50.000 en marchandises. La clientèle de son établissement est très-étendue, et il désire donner plus d'extension à ses opérations, dont les bénéfices annuels s'élèvent de 50 à 40 0/0.

S'adresser à Liège, en l'étude de M. RENZO, notaire, rue des Célestines. 658

DES APPRENTIS TYPOGRAPHES peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

A LOUER, pour le 24 jui prochain, UNE MAISON DE COMMERCE faisant le coin des rues Grande Tour et Souverain-Pont, n° 506, ayant deux entrées. S'adresser rue Pied de Pierreuse, n° 8

Au même n° on demande des APPRENTIS pour la Bijouterie. 618

PROVINCE DE LIÈGE.

AVIS.

JEUDI 13 JUI 1859, à onze heures du matin,

A la maison communale de Hodimont,

IL SERA PROCÉDÉ

Pardevant M. le délégué de M. le gouverneur de cette province, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à la VENTE par adjudication publique et par soumissions cachetées, des MATÉRIAUX de tout genre à provenir de la démolition de la maison et autres batisses qui existent sur la propriété de feu Renier, à Hodimont,

Le cahier des charges d'après lequel il sera procédé à l'adjudication est déposé à l'hôtel du gouvernement, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées à Liège, et au secrétariat de l'administration communale de Hodimont. Liège, le 1er. jui 1859. 710

TRAVAUX A EXECUTER

AUX

ROUTES NEUTRE ET COMMUNE EN 1859.

AVIS.

MERCREDI 12 jui 1859, à dix heures du matin,

à la Maison Blanche,

IL SERA PROCÉDÉ,

en présence des délégués des gouvernements Belge et Prussien, A L'ADJUDICATION PUBLIQUE, par soumission et aux enchères, des TRAVAUX A EXECUTER en 1859, aux ROUTES NEUTRE et COMMUNE, d'après les conditions du devis qui est déposé tant à l'hôtel du gouvernement, à Liège, que dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et à la régence royale prussienne, à Aix-la-Chapelle. Liège, le 23 mai 1859.

LIBRAIRIE

DE

FÉLIX PALANTE,

RUE VINAVE-D'ILE, N° 46.

EN VENTE :

MEMOIRE SUR LA FORMATION DE L'INDIGO dans le POLYGANUM TINCTORIUM, par M. Ch. MORREN, in-4° avec planche coloriée. Prix fr. 3. 474

AVIS.

Pour se procurer l'Eau naturelle de Vichy adresser directement les demandes à MM. Brosson frères, à Vichy (Allier), ou à Paris, rue St-Honoré n° 295.

Pour les véritables Pastilles de Vichy chez les pharmaciens dépositaires dont les noms suivent:

Vancampa rue Kipdorp à Anvers, Vanhinsberg à Bruxelles, Leboutte rue du Pont d'Avroy à Liège, Smout à Malines, Van Peteghem à Alost, Becquevort à Nivelles, Duclos à Bruges, Beeskawe à Ypres, Deckynys à Gand, Dastot-Massard à Mons, Thémont-Vatis, et Bossut à Tournay, Bastin à Huy, Léopold Etienne à Verviers, Louys à Namur, Evrard à Dinant, Hiers-Reynaert à Courtray, Obozinski à Louvain, de Gottal à Turnhout. 508

A la librairie de la faculté de médecine chez BÉCHET, Place de l'Ecole n° 4,

TRAITÉ COMPLET DES

Maladies Syphilitiques

ou étude comparée des méthodes anti-syphilitiques des dangers du mercure, suivie d'une notice historique sur la prostitution ancienne et moderne, et son état actuel dans Paris, par M. Girardeau de St.-Gervais, docteur-médecin de la faculté de Paris, ex-interne des hôpitaux, ancien membre de l'Ecole pratique, correspondant de la Société Linnéenne, membre de celle des sciences physiques et chimiques de France, etc. — 1 vol. de 800 pages avec le portrait de l'auteur, par Vigneron, et 20 sujets gravés et coloriés. Prix: par la poste, franco 8 fr. chez l'auteur, rue Richer 6 bis, à Paris. (Consultations gratuites par correspondance). Cet ouvrage se trouve aussi au bureau du journal.

TARIF DES VOYAGEURS.

STATIONS DE DEPART.	A BRUXELLES.			A MALINES.			A ANVERS.		
	Dilig.	C.-à-B.	Wag.	Dilig.	C.-à-B.	Wag.	Dilig.	C.-à-B.	Wag.
De Bruxelles...	2	1 25	1	2	1 25	1	3 50	2 25	1 75
Malines...	2	1 25	1	2	1 25	1	2	1 25	1
Anvers...	5 50	2 25	1 75	5 50	2 25	1 75	5 50	2 25	1 75
Termonde...	5 25	2	1 50	5 25	2	1 50	5 25	2	1 50
Gand...	5	5 25	2 25	4	2 50	1 75	5	5 25	2 25
Ostende...	10	6 50	5	8 75	5 75	4 25	10	6 50	5
Louvain...	5	2	1 25	2	1 25	1	5 50	2 25	1 75
Tirlemont...	4 75	5 25	2 25	5 50	2 25	1 75	5 50	2 25	1 75
Ans...	8	5 50	4	7	4 75	3 50	9	6	5 50
A LOUVAIN.				A TIRLEMONT.			A ANS.		
De Bruxelles...	5	2	1 25	4 75	5 25	2 25	8	5 50	4
Malines...	2	1 25	1	5 50	2 25	1 75	7	4 75	3 50
Anvers...	5 50	2 25	1 75	5 50	2 25	1 75	9	6	5 50
Termonde...	5 50	2 25	1 75	5 50	2 25	1 75	9	6	5 50
Gand...	5 75	5 75	2 75	7	4 75	3 50	10 75	7	5 25
Ostende...	10 75	7	5 25	12	7 75	6	16	10 25	7 50
Louvain...	5	2	1 25	2	1 25	1	5 50	2 25	1 75
Tirlemont...	2	1 25	1	2	1 25	1	5 50	2 25	1 75
Ans...	5 50	5 50	2 75	5 50	2 25	1 75	9	6	5 50
A TERMONDE.				A GAND.			A OSTENDE.		
De Bruxelles...	3 25	2	1 50	3	5 25	2 25	10	6 50	5
Malines...	2	1 25	1	4	2 50	1 75	8 75	5 75	4 25
Anvers...	5 25	2	1 50	5	5 25	2 25	10	6 50	5
Termonde...	5	2	1 50	2	1 25	1	7	4 75	3 50
Gand...	2	1 25	1	2	1 25	1	5 50	2 25	1 75
Ostende...	7	4 75	3 50	5 50	3 50	2 50	5 50	3 50	2 50
Louvain...	5 50	2 25	1 75	5 75	3 75	2 75	10 75	7	5 25
Tirlemont...	5 50	5 50	2 50	7	4 75	3 50	12	7 75	6
Ans...	9	6	4 50	10 75	7	5 25	16	10 25	7 50

BOURSES.

PARIS, LE 8 JUI.

5 p. c.	81 15	Mutualité.	—
4 p. c.	101 60	Act. Réunies.	—
5 p. c.	110 90	B. c. d'Anvers.	—
Act. de la Banque.	2727 50	Dettes actives.	19 1/2
Ob. de la v. de Par.	1200	Passive.	4 1/2
Emp. belge.	101 1/2	Emp. romain.	101 1/2
Soc. générale.	—	Naples.	99 60
B. de Belg.	800	Empr. port. 5 p. c.	21

LONDRES, LE 4 JUI.

5 p. c. consolidés.	94 1/8	Différées.	8 1/2
Belge 1852.	101 5/4	Passives.	4 5/8
Hol. Dette active.	56	Russie.	—
Portug. 5 p. c.	—	BRESIL.	79 5/4
Id. 3 p. c.	21	MEXICAINS 5 p. c.	—
Esp. Emp. 1854.	19 5/8 19 1/2		

AMSTERDAM, LE 5 JUI.

Dettes actives.	55	Espagne. Ardoin.	19
5 p. c.	102 1/4	D. diff. 1850.	8 5/4
Billet de chang.	26 15/16	" 1855.	—
Synd. d'am.	95 1/4	" Passive.	—
" 5 1/2 p. c.	80 1/4	Portugal. E. 5 p. c.	—
Soc. de Commerce	181 1/2	Naples. Cert. Fal.	—
Ch. de fer. d'Amst.	—	Russe. H. et Comp.	104 7/8
" de Rotterdam.	—	" 1828-1829.	104 5/4
Prusse L. 1852.	—	" C. c. Hope.	98 1/4
Autriche. Métall.	105 7/16	" Ins. gr. liv.	60 7/16
Bresil. Emp.	—	Pologne. L. 500 fl.	—

ANVERS, LE 6 JUI.

Anvers. Dette act.	104 1/4	A	Prusse. Em. à Berl.	128 5/4 129 1/4
" Dette diff.	50 1/2	A	Naples. Cert. Fal.	95
Emp. de 48 milli.	101 5/8 et	P	Et. R. Levée 1852.	102 et
" de 50 milli.	92 1/4	P	Cert. à A. 1854.	100 1/4
Hollande. Det. act.	—			
Rente rem.	—			
Autriche. Métalliq.	107 1/2	A		
Lots de fl. 100.	—			
" fl. 250.	470	P	Amsterd. C. jours	1/4 0/10 p. A
" fl. 500.	807	P	Id. 2 mois.	—
Polog. Lots fl. 500	119	P	Rotterd. C. jours.	1/4 0/10 p. P
" fl. 500.	140 5/4	A	Id. 2 mois	—
Bresil. E. L. 1854.	79 1/4	A	Paris. C. jours.	1/8 av. A
Espagne. Ardoin.	18 7/8 et	A	Id. 2 mois	5/8 9/10 p. A
Dettes passives 1854.	—		Londres. C. jours.	59 1/11 P
" différées.	—		Id. 2 mois	39 1/8 A
Danemar. E. Not.	96	A	Francfort. C. jours	56 A
Dito à L.	74 1/4	A	Id. 5 mois	55 5/8 A
			Bruxelles et Gand.	1/4 p. A

BULLETIN DE BOURSE.

La rente active espagnole a été faite à 18 7/8 et A au comptant, il y avait P à ce cours au 10 courant. Les primes toujours offertes et à bon compte. Toute l'attention des spéculateurs était fixée sur les actions de la Banque Commerciale et de la Société de Commerce, les premières ont été négociées de 110 1/4 à 110 1/2 A et à prime à un mois de 111 à 111 1/4 dont 1 0/0. Les autres de 92 à 92 1/4 et P et les primes de 95 à 92 5/4 dont 1 0/0. — La spéculation, si long-temps éteinte sur les valeurs industrielles, paraît se ranimer.

BRUXELLES, LE 6 JUI.

Dettes actives 2 1/2	55 5/8	A	Brasseries.	—
Emp. Rothschild.	101 3/8 et	P	Tapis.	—
Fin courant.	—		Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 milli.	92 et	A	Mutualité.	105 5/4 P
Id. de 57 mil.	71 5/8 et	P	S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	775	A	Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	1645	A	Act. Réunies.	—
Emp. de Paris.	78 3/4	A	Borinage.	—
S. de Comm. de c.	—		Houyoux.	—
B. de Belgique.	—		Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	—		Lits de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	—		Luxembourgeoise	—
Banque Foncière.	—		Civile.	—
Idem.	—		Herve.	—
Fleury.	—		Ch. de Fer de Col.	—
Hornu.	—		Ch. de B., M. et B.	—